



Festival des Illuminés

Club d'Animation Aix Marant

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour être valable, tout billet électronique est soumis aux conditions générales de vente de Helloasso et du Festival des Illuminés, que vous acceptez lors de la commande.

RAPPEL : Ce billet est non remboursable. Sauf accord contraire du Festival des Illuminés, ce billet est personnel et non échangeable. Seuls sont valables les billets achetés sur la billetterie en ligne ou directement sur place. Les places ne sont pas numérotées. En vertu de la loi du 27 juin 1919, il est strictement interdit de revendre ce billet à un prix supérieur au prix de l'achat initial.

CONTRÔLE : L'accès au festival est soumis au contrôle de validité de votre billet. Ce billet est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précis de l'événement. Pour être valable, ce billet doit être imprimé sur du papier A4 blanc vierge recto et verso, sans modification du format d'impression et en bonne qualité. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles seront considérés comme non valables et pourront être refusés par le Festival des Illuminés. Le festival se réserve également le droit d'accepter ou de refuser les autres supports, notamment électroniques (téléphone portable, tablette, etc.). Chaque billet est muni d'un Flashcode permettant l'accès au festival à une seule personne. Pour être valable, ce billet ne doit pas avoir fait l'objet d'une opposition ou d'un impayé sur la carte bancaire utilisée pour la commande, auquel cas le Flashcode serait désactivé. Lors des contrôles, vous devez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle avec photo et en cours de validité. Suite au contrôle, ce billet doit être conservé jusqu'à la fin du festival. Pour la sécurité de tous, les spectateurs seront fouillés à l'entrée du festival. L'accès au site pourra être refusé à toute personne refusant ce contrôle.

FRAUDE : Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer, de contrefaire ce billet de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. De même, toute commande effectuée à l'aide d'un moyen de paiement illicite pour se procurer un billet entraînera des poursuites pénales et l'invalidité du billet.

RESPONSABILITÉ : L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite du billet ; ainsi, en cas de perte, de vol ou de duplication d'un billet valide, seule la première personne détentrice du billet pourra accéder au festival. Helloasso et le Festival des Illuminés déclinent toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où ils ne les ont pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du

billet. Le Festival des Illuminés reste et demeure sous la seule responsabilité de l'association organisatrice Club d'Animation Aix Marant. L'acquisition de ce billet emporte le cas échéant adhésion au règlement intérieur du festival.

IMAGE : Toute personne participant au Festival des Illuminés consent, à titre gracieux, le droit de fixer son image et sa voix par le biais de la photographie ou de la vidéo et le droit de les utiliser sur tous les supports de communication, physiques ou digitaux, en relation avec le Festival des Illuminés et/ou la promotion de ses activités, pour une durée de 10 ans automatiquement renouvelée en l'absence de refus notifié avec un préavis de trois mois, et sur le territoire de l'Union Européenne.

ANNULATIONS ET MODIFICATIONS : L'organisateur peut être amené à modifier les programmes, la distribution, les horaires et le lieu. Ces modifications n'entraînent ni échange ni remboursement. Si le festival devait être interrompu, le présent billet ne serait pas remboursé. Toutes les modalités sont disponibles dans les conditions générales sur festivaldesillumines.fr

Merci de votre compréhension